



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le mardi 6 février 2018 18h00

COMMUNIQUE DE PRESSE

Alerte Orange neige-verglas

Point de situation N° 1

Météo France a émis mardi 6 février une alerte météo vigilance orange « neige-verglas » sur le département de la Seine-et-Marne. La fin du phénomène est prévue pour le mercredi 7 février 12h.

En prévision des chutes de neige attendues, des difficultés de circulation, du déclenchement du niveau 3 du plan neige verglas en Île-de-France et la nécessité d'assurer la sécurité, Béatrice Abollivier, Préfète de Seine-et-Marne a activé un Centre Opérationnel Départemental¹.

Les mesures suivantes sont mises en place :

Circulation des poids-lourds :

Interdiction de circulation pour les véhicules et ensembles de véhicules destinés au transport de marchandises dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes, et des véhicules de transport de matières dangereuses (quel que soit leur tonnage) sur l'ensemble du réseau routier de Seine-et-Marne à compter du mardi 6 février 2018 à 14h00 et pour une durée de 24 heures prorogable.

Les véhicules qui sont en circulation sur les axes routiers du département de Seine-et-Marne, peuvent être orientés et immobilisés par les forces de l'ordre, dans des zones de stockages temporaires ou des aires de repos et de service. Des zones de stockage pour les poids-lourds ont été activées.

Elles sont situées :

- le péage de Coutevroult (A4),
- le péage de Fleury-en-Bière (A6),
- le péage des Éprunes (A5).

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux engins de secours et d'interventions.

Transports scolaire :

Les transports scolaires sont interdits pour la journée du 07/02/2018 sur l'ensemble du Département de Seine-et-Marne

¹ Le COD est un outil de gestion de crise à disposition du préfet qui s'active quand un événement majeur a lieu dans son département. Il rassemble l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'Etat concernés et les représentants des collectivités.

La préfète incite les seine-et-marnais à se tenir informés avant tout déplacement en se renseignant sur les conditions météorologiques et de circulation. Chacun doit faire preuve de prudence et même différer les déplacements prévus dès que la circulation devient difficile.



Limitez vos déplacements et privilégiez les transports en commun



Installez les groupes électrogènes à l'extérieur



Respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place



Munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule : chaînes ou pneus hiver



Facilitez le passage des engins de dégagement



Emportez des vivres, des vêtements chauds et votre téléphone chargé



Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol



Évitez les chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile



- **INFORMEZ-VOUS** auprès des autorités et de Météo France
- **SUIVEZ** les comptes officiels sur les réseaux sociaux
- **RESPECTEZ** les consignes données par les autorités



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Beauvau /ministere.interieur @ministere_interieur www.interieur.gouv.fr

Restez informé sur : www.seine-et-marne.gouv.fr

www.sytadin.fr ou www.bison-fute.gouv.fr

[@Prefet77](https://twitter.com/Prefet77)

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 / 75.95 – L. Campillo 06 08 82 64 58

✉ pref-com-crise@seine-et-marne.gouv.fr